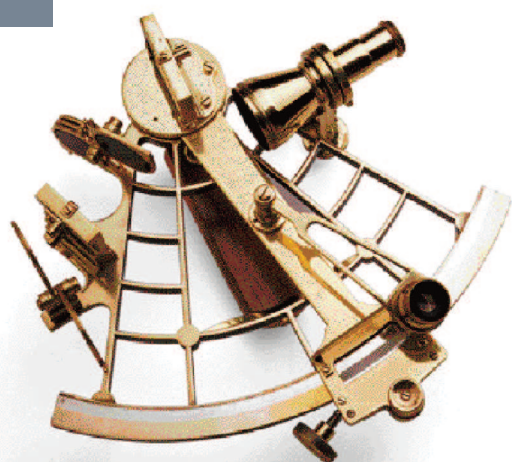


# PATRIMOINE VIE PLUS



**Patrimoine Vie Plus** est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport à capital différé régi par le code des Assurances et soumis au régime fiscal de l'assurance-vie.

Le contrat, à versements et retraits libres, a pour objet la constitution d'un capital par des versements, libres ou réguliers. Le souscripteur du contrat acquiert automatiquement la qualité d'assuré et de bénéficiaire en cas de vie.

Version 3157

Date de Création : 01/06/1997 (actualisation Octobre 2009)

<b>Durée du contrat</b>	Fixe ou viagère au choix de l'adhérent
<b>Seuils de Versement</b>	<b>Initial : 2 000 €</b> <b>Libres : 1 000 €</b> Programmés : 150 €/mois, 300 €/trimestre, 600 €/semestre ou 1 000 €/an
<b>Les Unités de Compte</b>	Environ 630 OPCVM accessibles permettent d'investir sur différentes classes d'actifs, secteurs d'activité, zones géographiques et styles de gestion*.
<b>Le fonds en €</b>	Performances du fonds en euros**: 2008 = 4.05% 2007 = 4.20% 2006*** = 4.25% 2005*** = 4.45% 2004*** = 4.80%  En cas de sortie totale du fonds en € en cours d'année, la revalorisation s'effectue sur la base de 80% du dernier taux annuel servi avant prélèvement annuel des frais de gestion et prorata temporis.
<b>Frais</b>	<b>Souscription : néant</b> <b>Versements : 4.50% maximum</b> <b>Gestion (annuels)</b> - 0.80% pour le fonds en Euros - 1.08% pour les Unités de Compte <b>En cas d'option de gestion :</b> - 1% pour le fonds en Euros - 1.20% pour les Unités de Compte  <b>Arbitrage :</b> Frais d'arbitrage de 0.80% avec un minimum de 40€. 1 arbitrage gratuit par année civile.

\* Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

\*\* Taux net de revalorisation après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

\*\*\* Performances reconstituées à partir du rendement de l'actif général de Suravenir en tenant compte des frais du contrat PVP.

## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

### Arbitrages, Avances et Rachats

**Arbitrages** possibles sans limitation avec un minimum de 1000 €. Un arbitrage gratuit par année civile.

**Avances** possibles à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.  
Minimum : 5000 €

#### **Rachats partiels ponctuels**

1000 € minimum sans pénalités

#### **Rachats partiels programmés**

Par mois/trimestre/semestre/année  
Minimum : 100 €

#### **Rachats Totaux**

Sans pénalité

### Options de gestion

(Les 4 options ne sont pas compatibles entre elles).

#### **Dynamisation progressive de l'investissement**

Le souscripteur investit une somme sur un support à volatilité modérée et choisit la fréquence et le nombre d'arbitrages à effectuer (par exemple, dynamisation en 6 mois). Les arbitrages sont alors automatiquement réalisés vers un ou plusieurs supports dynamiques. La dynamisation de l'investissement peut être faite au choix de façon mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

#### **Dynamisation des plus-values**

Elle permet d'arbitrer automatiquement la participation aux bénéfices versée sur le fonds en euros chaque année vers un ou plusieurs supports dynamiques choisis par le souscripteur et éligibles à cette option.

#### **Arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values**

Il permet de sécuriser les plus-values obtenues sur un support financier du contrat. Si le capital net investi sur le(s) support(s) de départ choisi(s) réalise une plus-value fixée par le souscripteur, la plus-value constatée est automatiquement transférée sur un ou deux supports à volatilité modérée. Le fonctionnement de cette option est très souple : il est possible de choisir de sécuriser un ou plusieurs supports du contrat, choisir un seuil de plus-values avec un minimum de 5%, choisir un ou deux supports à volatilité modérée comme réceptacle des plus-values.

#### **Arbitrage sur alerte à seuil évolutif ou stop loss relatif**

Il permet de sortir un(des) support(s) financier(s) dynamique(s) présent(s) sur le contrat dès lors que le capital net investi sur le(s) support de départ choisi(s) réalise une moins-value fixée par le souscripteur. La totalité de ce capital net investi est alors transférée sur un ou deux support(s) à volatilité modérée. Il est possible de choisir cette option sur un ou plusieurs supports du contrat et choisir un seuil de moins-value adapté pour chaque support, avec un minimum de 5%.

### Garanties complémentaires

- Garantie décès toute cause en option
- Garantie doublement du capital en cas de décès accidentel en option

VIE PLUS, filière de SURAVENIR dédiée aux CGPI : Tour Franklin - TSA 33033 - 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SURAVENIR : Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST CEDEX 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 euros

Société mixte régie par le code des assurances / SIREN 330 033 127 RCS Brest

Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (61 rue Taitbout - 75009 PARIS)